

CAP CULTURE ET COMMUNICATION

Voici une première version du travail réalisé par le CAP Culture et Communication. Les grandes lignes en ont été approuvées lors de la réunion générale des CAP le 3 novembre. Cependant ce document sera amené à évoluer avec le temps. Toutes vos remarques, propositions et commentaires sont les bienvenus, n'hésitez pas à prendre [contact](#).

Philippe Herlin, le 8 novembre 2006

www.philippeherlin.com

CULTURE

Le constat de la situation de la culture en France :

- Le fonctionnement de la vie culturelle est marqué par le copinage et l'opacité.

> Notre réponse : 1) Donner la parole au public

- La démocratisation culturelle est en panne : l'Etat raisonne trop en terme d'offre culturelle (et souvent de façon idéologique : Musée de l'immigration, des Arts premiers, département des Arts de l'Islam au Louvre) et pas assez en terme de demande. Résultat les institutions culturelles ne trouvent pas toujours leur public, et la proportion de la population qui « consomme » de la culture augmente très faiblement.

> Notre réponse : 2) Favoriser l'accès de tous à la culture

- Le patrimoine national est mal entretenu et mal défendu.

> Notre réponse : 3) Valoriser notre patrimoine et notre culture

- Il existe des menaces sur le secteur culturel et l'influence culturelle de la France dans le monde.

> Notre réponse : 4) Renforcer l'exception culturelle, qui n'est rien d'autre que la préférence nationale appliquée à la culture

Nos propositions s'articulent donc autour de quatre axes :

1) Redonner la parole au public

- Lier les subventions aux institutions culturelles à la fréquentation et aux recettes propres qu'elles génèrent

> Pour lutter contre le copinage et obliger les institutions culturelles qui ne le font pas à se tourner vers le public, il faut afficher une règle claire et objective. De grands déséquilibres existent actuellement, par exemple l'ensemble des théâtres privés parisiens, qui font 3 millions d'entrées sur l'année, touchent 5 millions d'euros de subvention, le Théâtre des Amandiers de Nanterre, qui fait 30.000 entrées soit 100 fois moins, touche également 5 millions d'euros ! Il ne s'agit pas d'indexer mécaniquement les subventions sur les entrées (des missions comme défendre les jeunes auteurs ou les jeunes interprètes sont à prendre en compte) mais de revenir à plus d'équité.

> Ce sera d'ailleurs un principe général que nous appliquerons à toutes les associations, culturelles ou pas.

> Cela ne veut pas dire que nous allons uniquement subventionner les institutions « rentables » ! Nous savons très bien qu'un orchestre symphonique ou qu'un monument historique ne peut pas couvrir toutes ses dépenses par ses recettes propres, mais, en l'espèce, il s'agit de notre patrimoine, donc il faut le soutenir. Cependant, l'évolution de la fréquentation du public sera considérée comme un indicateur essentiel de bonne gestion.

> Cela ne signifie pas non plus faire une « politique de l'audimat », les recettes propres

constituent un élément déterminant mais pas unique, les responsables d'institutions culturelles sont nommés pour un mandat de plusieurs années et ils auront également d'autres missions à remplir (défendre les jeunes artistes par exemple), on fera un bilan global et sur la durée, pas au jour le jour !

- Favoriser la création d'associations du public et leur donner une place dans les conseils d'administration des institutions culturelles

> Il est fondamental que le public, par l'intermédiaire d'associations représentatives, puisse être informé et faire entendre sa voix au sein des institutions culturelles.

> Cela existe déjà dans le domaine des transports publics avec la FNAUT (la Fédération Nationale des Usagers des Transports, cf fnaut.asso.fr) qui joue un rôle de médiation avec la SNCF et la RATP ; c'est ce modèle dont nous voudrions nous inspirer. Les abonnés seraient susceptibles de pouvoir s'organiser assez facilement, mais les clients occasionnels doivent également pouvoir être représentés.

- Les nominations aux postes importants se feront devant une commission de parlementaires, les débats seront publics et retransmis à la télévision

> Actuellement les nominations à la tête des institutions culturelles se font dans la plus complète opacité. Même pour des institutions importantes, parfois on ne connaît même pas les candidats, on ne sait pas pourquoi le prédécesseur n'est pas confirmé, quels sont les critères de choix !

> Pour toutes les nominations, une procédure claire sera mise au point, les candidats et leurs programmes, ainsi que la commission chargée de les départager, seront rendus publics (sur le site Internet du ministère).

> Pour les postes importants (directeur de l'Opéra de Paris, de la Comédie française, etc), les parlementaires (députés et sénateurs) membres des commissions culture feront passer une audition publique des différents candidats.

- Développer le mécénat

> L'initiative privée sous toutes ses formes doit acquérir plus d'importance dans la vie culturelle. Il ne faut pas l'Etat soit le seul décideur, un artiste ou une institution culturelle doit pouvoir solliciter une multitude de financeurs. L'Etat ne doit pas être le seul interlocuteur de l'artiste !

> Le régime du mécénat sera assoupli, la distinction avec le parrainage abolie. La constitution de fondations sera facilitée.

2) Favoriser l'accès de tous à la culture

- Instaurer la licence légale pour les échanges privés sur Internet

> Les échanges privés sur Internet doivent être libres. Internet est un nouveau média, qui change la donne, certes, mais un nouvel équilibre doit être trouvé. Affirmer, comme le font les majors, qu'Internet va provoquer la disparition du CD et des droits d'auteur des artistes est faux (si c'était le cas, ce serait déjà arrivé, vu l'ampleur des échanges privés sur le Net !). On constate même, à l'inverse, que de plus en plus d'artistes se font connaître sur Internet et ensuite vendent des CD ! Les éditeurs de disques se plaignent d'Internet aujourd'hui comme ils se plaignaient du développement des radios FM dans les années 80, de la cassette enregistrée dans les années 60, de la naissance de la radio dans les années 30...

> Les internautes qui téléchargent beaucoup (et uniquement ceux-là) paieront une « licence légale » (de l'ordre de 5 euros par mois) qui sera ensuite répartie auprès des ayants-droits (les artistes-interprètes).

> Cette position est défendue par les associations de consommateurs et certaines sociétés de gestion de droits comme l'ADAMI.

> La loi DADVSI sert surtout à protéger les intérêts des « majors » et à criminaliser les internautes, elle sera abolie.

- Création d'un chèque-culture national donnant droit à des places gratuites ou à tarif réduit dans les musées et les salles de spectacles

> Si l'offre culturelle a augmenté depuis ces deux dernières décennies, la proportion des Français qui se rend dans les musées et les salles de spectacle a peu progressé. L'objectif du chèque-culture est de les inciter à découvrir leur patrimoine culturel.

> La gratuité des collections publiques peut aussi être envisagée, mais il faut savoir qu'elle nécessiterait une augmentation des impôts pour compenser la baisse des recettes des musées.

- Soutenir les pratiques amateurs

> Les pratiques amateurs doivent être mieux prises en compte, les associations doivent devenir des interlocuteurs du ministère.

- Rééquilibrer la province par rapport à Paris

> Le budget du ministère de la culture profite majoritairement à la ville de Paris, la province doit être mieux traitée. Par exemple, si (enfin !) une grande salle de concerts semble devoir être construite à Paris, les grandes villes de province manquent, pour beaucoup d'entre elles, d'équipements de ce type, l'Etat doit encourager la construction d'un réseau national de salles symphoniques.

> Les « délocalisations » des musées parisiens (le Louvre à Lens, Beaubourg à Metz) ne sont pas des réponses adéquates car elles maintiennent la province dans un état de subordination (on décentralise le parisianisme !). Il faut au contraire permettre aux musées de province de mieux se développer.

- Améliorer la place de la culture à la télévision

> L'Etat devra lancer une politique plus ambitieuse dans ce domaine. Les quotas de diffusion devront tenir compte de l'heure de passage, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

> Arte doit devenir le reflet de la vie artistique française, les coproductions avec les institutions culturelles françaises seront facilitées et encouragées. Dans le même esprit, on peut envisager de financer le passage en gratuit sur le câble de Mezzo (musique classique et jazz) qui est actuellement payant.

- Encourager la diffusion de spectacles en direct dans les salles de cinéma

> La projection numérique dans les cinémas est en train de se développer, cela rend possible la diffusion de spectacles culturels en direct. Le Metropolitan Opera de New York commence à utiliser ce nouveau moyen pour diffuser ses opéras en direct dans des salles de cinéma aux Etats-Unis. L'Etat n'a bien sûr pas vocation à se substituer à l'initiative privée mais il doit faciliter le développement de l'offre culturelle, spécialement des institutions qui dépendent de lui. Dans le même esprit, la diffusion payante sur Internet est également un moyen de diffusion à prendre en compte.

- Mettre en place des actions pour faire baisser, dans la mesure du possible, le prix des biens culturels

> La place de cinéma est à 10 euros, et en plus on doit supporter 20 minutes de publicité ! Les conditions de la concurrence entre les réseaux de salles sont-elles respectées ?

> Obliger les salles de spectacles à proposer une échelle tarifaire permettant à tous les budgets d'y accéder (trop de salles proposent un tarif unique trop élevé, ou pas de places bon marché).

> Les tarifs réduits (jeunes, chômeurs) dans les salles de spectacles doivent être garantis, et également harmonisés (pour plus de clarté pour le public).

- Restaurer l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école, ainsi que les enseignements artistiques, parce que tout commence là !

> Cela relève du CAP Education, mais nous sommes bien entendu d'accord sur cet aspect des choses.

> Il faudra étendre et faciliter le déplacement des publics scolaires au spectacle.

3) Valoriser notre patrimoine et notre culture

- Augmenter les crédits de rénovation du patrimoine et soutenir les métiers d'art

- > Le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé sont coupables d'abandon de notre patrimoine qui ne reçoit plus les crédits nécessaires à sa préservation, il importe d'augmenter les crédits et de garantir leur maintien à long terme.
- > Les métiers d'art seront soutenus et encouragés.
- > Les crédits aux archives seront également augmentés.

- Lancer des enquêtes sur les disparitions du mobilier national, notamment dans les ministères...

- > De nombreuses enquêtes journalistiques ou de la Cour des comptes indiquent que des centaines de pièces du Mobilier national ont disparu, notamment dans les ministères, et rien n'est fait ! Nous lancerons des enquêtes et porteront plainte devant la justice.

- Mieux défendre la langue française

- > Il importe de revenir sur les réformes récentes, notamment la féminisation des noms, qui va à l'encontre du bon sens.
- > D'une façon plus générale, l'Académie française doit voir son rôle renforcé et devenir l'autorité de référence concernant la langue française.

- Mieux défendre notre patrimoine littéraire, théâtral, musical, etc, aussi bien national que régional

- > Il y a, parmi les décideurs culturels, et spécialement au ministère de la culture, une défiance diffuse à l'encontre de la culture française et des cultures régionales. Des pans entiers de notre répertoire lyrique et symphonique ne sont plus joués, notre théâtre ne défend pas suffisamment nos auteurs, et, pire encore, nos cultures régionales et locales sont souvent regardées avec mépris. Il est nécessaire de renverser cette tendance.
- > Mieux défendre notre patrimoine c'est également reconnaître la prééminence des « Beaux-arts » et ne pas mettre toutes les expressions au même niveau.

- Développer et rationaliser la présence française à l'étranger

- > L'AFAA (qui s'appelle désormais CulturesFrance.com) ne sera plus être sous le contrôle du Quai d'Orsay mais doit devenir une agence indépendante liée au ministère des affaires culturelles comme le Goethe Institut ou le British Council. Ce changement doit s'inscrire dans une réforme globale de la présence culturelle française à l'étranger (qui doit être rationalisée) avec pour objectif une politique ambitieuse de défense de l'art, de la langue française et de la francophonie dans le monde.

- Réformer le statut des intermittents

- > Très déficitaire, le statut actuel n'est pas du tout satisfaisant. Il y a incontestablement un « effet d'aubaine » (entre 1990 et 2000, le nombre d'intermittents est passé de 50.000 à 100.000 !). Il faut le réformer en instaurant une carte professionnelle, en distinguant les artistes des techniciens, et réfléchir à la création d'un « CDD culturel ».

4) Renforcer l'exception culturelle, qui n'est rien d'autre que la préférence nationale appliquée à la culture

- Maintenir et/ou renforcer les quotas de diffusion (télévision et radio)

- > La loi impose aux télévisions de diffuser 40 % « d'œuvres d'expression originale françaises » et aux radios de diffuser 40 % de « chansons d'expression française » sur leurs ondes.
- > Les quotas de diffusion sont essentiels pour défendre la culture française et les milliers

d'emplois qui en dépendent, ils seront maintenus, et éventuellement renforcés, en accord avec les producteurs et les diffuseurs.

- Les modes de financement du cinéma seront maintenus, mais rendus plus équitables, plus transparents et moins dirigistes

> Là encore, il faudra « rendre la parole au public » et mieux prendre en compte les résultats en salles dans la détermination des subventions.

> La relative bonne place qu'occupe le cinéma français ne doit pas nous faire oublier que la production de fictions télévisées est relativement faible par rapport aux autres pays européens, il faudra, dans ce domaine, afficher des objectifs plus ambitieux.

> Il faut faire sauter les verrous légaux qui empêchent une intégration verticale (chaîne de télévision, studio de cinéma, réseau de salles de cinéma, vente de DVD) de façon à favoriser la création de grands groupes de communication français.

- Le prix unique du livre sera maintenu

> Cette mesure a démontré son efficacité (maintien d'un réseau de librairies, dynamisme de l'édition).

- Les structures d'insertion professionnelle seront réservées aux Français

> Un chiffre : lors de la saison 2004-2005 de l'Opéra National de Paris, la proportion des chanteurs de nationalité française n'a été que de 12 % ! On ne va pas introduire de « quotas », cela serait très complexe et n'aurait pas un grand sens, mais pour remédier à ce déséquilibre, il faut réserver les structures d'insertion professionnelle aux nationaux, et il faut en créer de nouvelles.

> Le moment crucial pour un artiste c'est le tout début de carrière, ce sont les premiers engagements, d'où l'importance des structures d'insertion, qui font la liaison entre le conservatoire et le « métier ».

> Les centres de formation de l'Opéra de Paris, de l'Opéra de Rhin ou de celui de la région PACA (le CNIPAL) comprennent une minorité de Français ! Désormais ils seront réservés aux nationaux (ou au moins à ceux qui ont fait leurs études en France).

> Et il faudra en créer de nouveaux : par exemple, les orchestres parisiens et de régions devront créer au moins un poste de chef-assistant, dont ils choisiront le titulaire, mais qui devra être Français. Il faudra faire de même dans le théâtre.

- Renforcer le marché de l'art français

> Le marché de l'art français est en recul, notre patrimoine quitte notre pays : actuellement 7 œuvres d'art quittent la France pour 1 qui rentre !

> Plusieurs mesures peuvent être prises pour y remédier comme la suppression du droit de suite, la baisse de la TVA à l'importation, etc.

> Il faut, notamment à partir de « l'hôtel Drouot » qui est connu dans le monde entier, bâtir une politique ambitieuse pour le marché de l'art français.

COMMUNICATION

Quelques propositions concernant spécifiquement la Communication, même si on en a aussi parlé précédemment sous l'angle culturel :

- Restaurer l'indépendance de la presse

> Les grands médias appartiennent à des groupes qui sont en étroite relation avec l'Etat (armement, BTP), ce qui pose un problème de fond quant à leur indépendance.

> Il y a manifestement un problème de crédibilité de la presse et des médias chez les Français. On constate par exemple que les principaux quotidiens français défendent l'immigration, la discrimination positive, l'entrée de la Turquie dans l'Europe alors que les Français y sont très majoritairement opposés ; et ils s'étonnent de perdre des lecteurs ! Les médias doivent être à l'écoute de la société française et de leurs lecteurs plutôt que

de leurs actionnaires dont la situation financière dépend en grande partie des commandes de l'Etat.

> La constitution de groupes de presse indépendants doit constituer un objectif. Il faudra plutôt agir par la persuasion car légiférer dans ce domaine est très complexe, mais il ne faut pas se l'interdire.

> Les aides à la presse concernant les tarifs postaux seront maintenues, mais les aides directes doivent être remises à plat. L'Etat n'a pas pour vocation à subventionner massivement la presse (274 millions d'euros dans le budget 2007), surtout que cela se fait au nom d'un « pluralisme » que l'on a du mal à voir... Par ailleurs, la remise en cause du monopole de la CGT-Livre permettra de faire baisser les coûts d'impression des journaux, ce qui sera grandement profitable à l'ensemble de la presse.

- Réaffirmer l'exemplarité de l'audiovisuel public

> Réaffirmer la neutralité politique de l'audiovisuel public.

> Relance de TV5 et rationalisation de la présence audiovisuelle française dans le monde.

> Développer les synergies entre les différents pôles de l'audiovisuel public (TV5 et RFI par exemple).

> Supprimer la redevance et l'intégrer dans le budget de l'Etat, le recouvrement de cet impôt étant complexe, coûteux et insatisfaisant.

- Défendre la liberté d'expression des différentes tendances politiques

> Le temps consacré aux mouvements politiques dépendra de leurs scores électoraux et non pas de leurs effectifs à l'Assemblée nationale.

> Faciliter l'exercice du droit de réponse.

- Garantir la liberté d'expression de tous les Français

> La communication ne se rapporte pas qu'aux groupes de presse, elle concerne tous les Français, notamment à travers Internet (blogs, forums, etc). Leur liberté d'expression doit être garantie et renforcée dans ce domaine.

> L'exercice de cette liberté nécessite un accès Internet rapide pour tous les Français, l'Etat doit le garantir à tous dans la mesure des possibilités techniques (comme il l'a fait pour les réseaux GSM).

> Le développement de l'Internet à très haut débit (par fibre optique, 40 fois plus rapide que l'Internet rapide, par ADSL) se fait actuellement dans une certaine anarchie qui risque de conduire à des surcapacités dans les centres villes et à aucun accès dans les zones faiblement peuplées. L'Etat doit coordonner les initiatives privées avec pour grand objectif national d'amener l'Internet à très haut débit à au moins 80 % des Français (les autres ayant l'ADSL).

- Renforcer la protection de l'enfance

> Face à la vulgarité et à la violence auxquels sont exposés les enfants, il faudra renforcer les normes de protection de l'enfance à la télévision, à la radio et dans la publicité.